



Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR
Séance du 5 juillet 2021 à 16 heures

L'An deux mille vingt et un, le lundi 5 juillet à seize heures, les membres du comité syndical du PETR, se sont réunis, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

Date de convocation : le 25 juin 2021 - Secrétaire de séance : Eric GOURLOO, CC Forêts du Perche

Nombre de délégués titulaires : 34

Délégués présents : 23 - Excusés : 10

CC Forêts du Perche : 6

Christian BICHON, Eric GOURLOO, Christophe LEFEBURE, Christelle LORIN, Marie-Christine LOYER, Catherine STROH ;

CC Terres du Perche : 7

Eric GERARD, Frédéric BLAZEJEWSKI, Jean-Michel CERCEAU, Martial LECOMTE, David MONNIER, Victor PROVÔT, René ROUSSELLE,

CC du Perche : 10

Marie Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Jean-Claude CHEVEE, Claude EPINETTE, Eric GIRONDEAU, Pascal MELLINGER, Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT.

Représentés :

Michel THIBAUT par Damien SCHMITZ élu mairie Beaumont-les-A.

Absents excusés : 10

Xavier NICOLAS, Philippe PENNY, Christophe BARRAL, Michel THOMAS, Jacques HENRY, Harold HUWART, Jérémie CRABBE, Gérard DEVOIR, Michel THIBAUT, Sylvie CHARTRAIN, Isabelle PETRONI trésorière.

Invités complémentaires :

Michel KRECKE Président du Conseil de développement ;

Isabelle PETRONI responsable de la trésorerie de Nogent-le-R. excusée ;

Flora Montbrun, représentant Mme Naaïma MEJANI sous-préfète de Nogent-le-R. et M. DEMAI sous-préfet de Châteaudun tous deux excusés.

n° 17 07 2021 - Objet : Lancement du Document d'Objectifs et d'Orientations / SCOT

L'externalisation de la phase DOO (Document d'Objectifs et d'Orientations) a été prévue au budget 2021, pour un montant de 42 000 € (compte 2031, frais d'études) ;

Au vu des montants estimés pour le recrutement du Bureau d'Etude pour la rédaction du DOO, il est nécessaire de recourir à un marché public à procédure adaptée (montant de l'étude comprise entre 40 000 € et 90 000 €).

Il est proposé de valider le lancement de la procédure par la transmission des offres via un marché public à procédure adaptée, courant juillet 2021.

Les membres du comité syndical du PETR, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuvent** le lancement de la procédure du DOO par la transmission des offres via un marché public à procédure adaptée.
- **Mandatent** Madame la Présidente pour effectuer les démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision.

Comité syndical du 5 juillet 2021

La Présidente,

Marie-Christine LOYER

Pour extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire
Compte tenu de l'envoi au représentant de l'état



